

---

## Nachlassverträge Concordats Concordati

No 177 Freitag, 12.09.2008 126. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: **ANDRE HENNY SA**, Rue Mathurin-Cordier 13,  
**1005 Lausanne**

2. *Concordat confirmé le*: 05.09.2008

3. *Remarques*: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRON-  
DISSEMENT DE LAUSANNE

Homologation de concordat art. 306 LP

A vous tiers intéressés.

Vous êtes avisés, que par décision du 10 juillet 2008, com-  
muniquée le 5 septembre 2008, le président du Tribunal de  
l'arrondissement de Lausanne a homologué le concordatdi-  
vidende présenté à ses créanciers chirographaires par  
ANDRE HENNY SA, rue Mathurin-Cordier 13, 1005 Lau-  
sanne et a désigné en qualité d'exécuteur du concordat Sté-  
phan MARGELISCH, p.a. Capex Conseils SA, rue du Port 11,  
case postale 68, 1009 Pully.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour  
des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplai-  
res à mon greffe, dans les dix jours dès la présente publica-  
tion.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne  
1014 Lausanne

(00323753)